

EXTRAITS DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 26 MARS 2013 à 19h30

Etaient présents : B. BALAY, J.BARTHOMEUF, J-P GRANGE, R. TRONCY, C.AGUETTANT, P. BIDON, M F. BLOCH, M. BONGIRAUD, J. GUERRIER, M.PATAY, A. REBAUD, G. THOME, E.VAGINET

Absents excusés : M.MOREL (pouvoir donner à R. TRONCY)

Secrétaire de séance : F. BLOCH

Convocation faite le : 18 mars 2013

publiée le : 18 mars 2013

Le compte-rendu du conseil municipal du 19 février 2013 ne faisant l'objet d'aucune remarque est adopté à l'unanimité.

I – FINANCES COMMUNALES

JP GRANGE présente un comparatif de la situation budgétaire de la commune par rapport à la moyenne nationale : les finances de la commune sont saines. La gestion maîtrisée des finances permet d'autofinancer les investissements courants.

Pour l'année 2012, les recettes réelles sont supérieures aux recettes budgétées (de 4,3%). Les dépenses réelles sont inférieures de 12,5 % aux dépenses budgétées.

Pour l'année 2013, il est prévu :

- en fonctionnement : une hausse de 2,51 % des dépenses, et une hausse de 4,56 % des recettes ; l'autofinancement continue de croître ;
- 60 % des charges en fonctionnement sont incompressibles ;
- depuis 2006 les taux des impôts n'ont pas été augmentés, il n'est pas souhaitable dans le contexte actuel de les augmenter ;
- un emprunt de 200 000 euros pour les investissements pérennes ;
- une enveloppe globale de 450 000 euros pour les investissements 2013.

F. BLOCH demande pourquoi il est proposé un emprunt de 200 000 euros. JP GRANGE indique que l'état des finances de la commune permet de ne pas emprunter, mais dans la projection d'investissements futurs, sur le long terme, il vaut mieux ne pas prendre sur le fonds de roulement. Le Maire indique que si les investissements ne sont pas réalisés en 2013, cet emprunt pourra être reporté en 2014. Il ne sera utilisé que pour des investissements pérennes.

A – Vote du compte administratif et du compte de gestion 2012

JP GRANGE présente les résultats de l'année 2012. L'exécution est conforme au budget, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

Un excédent de fonctionnement de 948 336,76 € est dégagé.

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les résultats de la section de fonctionnement sont de 506 515,38 € pour les dépenses et de 766 839,22 € pour les recettes, ce qui dégage **un excédent de clôture de**

260 323,84 € auquel il faut ajouter la réserve d'exploitation 2011, soit 688 012,92 €, ce qui donne un résultat cumulé de clôture de 948 336,76 € .

- SECTION D'INVESTISSEMENT

Les résultats de la section d'investissement sont de 172 016,06 € en dépenses, et de 155 273,36 € en recettes, d'où un résultat négatif de l'année de 16 742,70 €.

A ces deux chiffres, il faut ajouter les résultats négatifs de l'année précédente (58 353,55 €) et les reports décidés fin 2011.

On obtient ainsi le résultat définitif d'un besoin de financement de 177 467,25 €.

Ce besoin va être largement couvert par l'excédent de fonctionnement de 948 336,76 €, ce qui permet une reprise d'un excédent de 770 869,51 € que M. GRANGE propose au Conseil de reporter en recettes de fonctionnement au budget primitif 2013.

Bruno BALAY se retire de la séance et laisse la présidence à J-P GRANGE, pour procéder au vote du compte administratif 2012.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2012 et le compte de gestion de la Trésorerie, et décide d'affecter les résultats de l'année au budget de 2013 comme cela a été proposé.

B- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition communaux fixés en 2012, comme suit :

- Taux de la Taxe d'habitation : 11,45 %
- Taux de la Taxe du foncier bâti : 12,53 %
- Taux de la Taxe du foncier non bâti : 44,23 %

C – Vote du Budget Primitif 2013

• SECTION DE FONCTIONNEMENT

J-P GRANGE souligne que 2/3 des charges sont difficilement compressibles.

Les comptes et les chapitres de dépenses sont examinés par les conseillers.

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 593 953 €.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement :

L'attribution de compensation de la CCSV sera gelée en 2013. J. BARTHOMEUF indique qu'Orange/France Telecom versera cette année environ 5 000 € de redevance d'occupation du domaine public pour le réseau télécom, car depuis 2009 rien n'a été versé en raison d'un désaccord juridique avec le SieA.

Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à 760 744 €.

Il est ainsi prévu qu'après la reprise des résultats antérieurs et de l'année, la section s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 531 613,51 €, et permet un autofinancement des dépenses d'investissement à hauteur de 937 660,51 €.

• SECTION D'INVESTISSEMENT

JP GRANGE présente les dépenses d'investissement engagées pour 2013.

Sont inscrits sur la ligne budgétaire « Provisions pour investissements futurs » : 810 000 € qui correspondent au fonds de roulement de la commune. Il est nécessaire d'avoir un besoin de fonds de roulement de 300 000 € pour assurer le bon fonctionnement de la commune. Ainsi, sur les 810 000 € il reste 510 000 € de disponible pour les investissements des années futures.

Deux grands projets seront réalisés : la fin de l'aménagement de la rue de la Saône (zone de rencontre et enfouissement des réseaux) pour 153 800 € ; et l'aménagement du plateau traversant Avenue de la Grande Seiglière pour 75 800 €.

Le montant total des dépenses réelles d'investissements pour 2013 s'élève à 504 161 €.

Les recettes de subvention sont en recul, car de moins en moins de subventions sont accordées. **Le montant total des recettes réelles d'investissements pour 2013 s'élève à 319 155 €.**

Il est prévu que la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 434 282,76 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif pour l'année 2013.

II – BAIL DE LOCATION LECLERE TERRAIN COMMUNAL

Le maire rappelle aux conseillers que M. et Mme LECLERE utilisent une parcelle appartenant à la commune au nord du cimetière paysager, d'une surface de 391 m².

Un bail emphytéotique a été conclu le 13 octobre 1989 pour une durée de 24 ans. Il se termine le 13 octobre 2013. Le loyer de ce terrain est de 124 € pour l'année 2012. Il est utilisé comme potager par les preneurs.

Après consultation de Me BOY, notaire à Trévoux, deux possibilités s'offrent à la commune : soit signer un nouveau bail, soit laisser le bail se terminer et il n'y a aucune reconduction tacite. Dans ce cas, la commune pourra récupérer le terrain quand elle le souhaitera.

Le conseil décide de ne pas renouveler le bail.

III – TERRAINS RUE DE LA SAONE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 15 janvier 2013 par laquelle le conseil municipal a décidé de l'acquisition des parcelles cadastrées AI 90 et 101 (qui font l'objet de l'emplacement réservé n°4 dans le Plan Local d'Urbanisme) situées rue de la Saône, dans le but de créer un parc de stationnement, pour un montant de 39 000 €.

Considérant que le Maire a entamé la négociation à l'amiable avec la propriétaire des terrains,

Considérant que la procédure d'acquisition doit être encadrée,

Le Maire propose de désigner un avocat : Maître ROBBE à Villefranche S/Saône (69400), pour que la commune soit conseillée et assistée dans cette procédure.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité : DECIDE :

- De désigner Maître ROBBE, avocat à Villefranche S/Saône (69400), afin d'assister et conseiller la commune dans cette affaire.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement le Premier Adjoint, à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles.

IV – ETUDE DE FAISABILITE D'UNE SALLE DES FETES

Le Conseil a décidé de procéder à une étude de faisabilité pour la construction d'une salle des fêtes sur la commune.

Le Maire indique que le Cabinet Atelier d'Architecture Artech' de Villefranche S/Saône (69400) a été retenu, pour un montant de 2 000,00 € HT (soit 2 392,00 € TTC).

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- DECIDE de confier la réalisation d'une étude de faisabilité pour la construction d'une salle des fêtes au Cabinet Atelier d'Architecture Artech' de Villefranche S/Saône (69400) ;
- ET AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement le Premier Adjoint, à signer tout acte relatif à cette décision.

L'exposé de cette étude sera réalisé au prochain conseil municipal de mai.

VII – QUESTIONS DIVERSES

A – Conseil d'Ecole

Il a eu lieu le 26 mars dernier. R. TRONCY indique qu'elle a fait part de la décision du conseil municipal de demander une dérogation pour l'application de la réforme des rythmes scolaires en 2014. L'idée d'un pedibus a été de nouveau lancée.

B – Parcours du Cœur

R. TRONCY rappelle qu'il sera organisé le 7 avril par la Fédération Française de Cardiologie. Il reliera Saint-Bernard à Massieux.

C – SBI

E. VAGINET demande si les résultats du recensement de la population peuvent paraître dans le prochain SBI. R. TRONCY indique que c'est trop tôt pour l'instant, les résultats du recensement n'ayant pas été communiqués.

D – Cross

Le Cross des Bords de Saône organisé par le Sou des Ecoles le 24 mars dernier a connu un beau succès. Il est la deuxième course pédestre de l'Ain en terme de participants.

E – Télé-relève d'eau

J. BARTHOMEUF indique que dans l'année qui vient, à partir du 1^{er} mars, les compteurs seront changés, car passage à la télé-relève. La relève se fera à distance, et il y aura une possibilité d'alerte-fuites.

Deux antennes réceptrices vont être installées : l'une sur le toit de la mairie, l'autre sur un poteau d'éclairage public Avenue des Helvétès. Les ondes émises sont l'équivalent des fréquences radio.

Une information sur ce nouveau procédé est en ligne sur le site internet de la commune.

F – Haut débit

J.BARTHOMEUF fait part du lancement des travaux concernant la fibre optique Avenue Valadon : Numéricable souhaite en effet poursuivre sa liaison souterraine entre Trévoux et St Bernard, en coopération avec le Syndicat Intercommunal d'Energie et d'e-communication de l'Ain. Le réseau fibre optique ne sera pas opérationnel pour les spinosiens avant 2014.

G – SMICTOM

A. REBAUD, délégué du SMICTOM, informe que lors de la dernière assemblée générale le taux 2013 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères n'a pas été modifié par rapport à celui de 2012.

H – Collectif St Bernard l'après 2014

Le Maire informe les conseillers que Mme BLANC-MONOT, représentante du Collectif St Bernard l'après 2014, a accepté la demande de mise à disposition d'une salle communale pour la tenue de réunions une fois par mois. Le Maire rappelle les règles de communication en période pré-électorale.

I – Loi portant réforme des élections locales

Ce projet de loi modifiera les modalités d'élection puisque désormais pour les élections municipales, un scrutin de liste majoritaire à deux tours sera institué (pour les communes de plus de 500 habitants). Le panachage ne sera donc plus possible.

E. VAGINET et M. BONGIRAUD proposent de réaliser un document pédagogique sur ce sujet. La loi n'ayant pas été adoptée et promulguée, il ne pourra être diffusé dans le prochain SBI.

Prochains Conseils Municipaux : les 14/05 et 11/06. Le conseil municipal d'avril est supprimé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.
